

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-820

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 104, substituer à la référence :

« au premier alinéa »,

la référence :

« au 1 du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.